

PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT
ETABLISSEMENT VEDIF DE L'UES VEOLIA EAU- GENERALE DES EAUX

Par courrier transmis par mail en date du 11/09/2019, l'organisation syndicale FO a déposé un préavis de grève illimité à compter du 19 septembre 2019 (00h00) concernant les personnels des Services CIM de VEDIF. Par courrier remis en main propre en date du 16/09/2019 l'organisation syndicale CFDT a déposé un préavis de grève illimité à compter du 24 septembre 2019 (00h00) concernant les personnels des Services CIM de VEDIF. Les revendications sont les suivantes :

- pour FO :
 - Revalorisation des carrières.
- pour la CFDT :
 - Revalorisation de la carrière.

Ces préavis de grève ont donné lieu le 16 septembre 2019 et le 17 septembre 2019 à un accusé réception de la Direction ainsi qu'à l'engagement d'une négociation sur la base des revendications préalablement communiquées et listées ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2512-2 du Code du Travail.

Ainsi à la suite des réunions qui se sont tenues le 18, le 19 et 20 septembre 2019, en présence de Nathalie DUCHEVET, Directrice Générale de Veolia Eau d'Ille de France, assistée de membres de la Direction de VEDIF et des 2 délégations syndicales, il a été convenu des dispositions suivantes :

A titre liminaire, il est précisé que le présent protocole, après signature de l'ensemble des parties, établit les engagements de la Direction en réponse aux revendications portées par les syndicats CFDT et FO.

Métiers au sein des Services Conduite Installations Maintenance :

Une réflexion sera engagée sur les métiers qui composent les Services C.I.M (Conduite Installations Maintenance) avec la participation des collaborateurs et managers des métiers concernés.

A l'issue de celle-ci, en tenant compte des résultats de cette réflexion, pour les métiers qui le nécessitent, des groupes de travail spécifiques seront mis en oeuvre. Il

s'agira notamment de prendre en compte les parcours au sein de ses métiers, depuis l'intégration du collaborateur jusqu'à la maîtrise de l'ensemble des missions, conformément aux dispositions de l'annexe 1-1-2 de l'A.I.E.

Les résultats de ces groupes de travail sont attendus pour la fin de l'année 2019.

Les dispositions du présent protocole conduisent à mettre fin au mouvement social ayant débuté le 19 septembre 2019 à compter du 20 septembre 2019 à 22 heures.

Fait à Nanterre, le 20 septembre 2019 en 3 exemplaires originaux.

Pour la Direction de VEOLIA
EAU D'ILE DE FRANCE

Nathalie DUCHEVET
Directrice Générale



Ivanne GOUNON

Pour le Syndicat CFDT



Pour le Syndicat FO

Alain BONNET



20 09 2019 - 22H - 2

